

**Competition Tribunal**



**Tribunal de la concurrence**

Référence : *Le Commissaire de la concurrence c United Grain Growers Limited*, 2002 Trib conc 23

N° de dossier : CT2002001

N° de document du greffe : 195

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence en vertu de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT l'acquisition par United Grain Growers Limited d'Agricore Cooperative Ltd, une société active dans le secteur de la manutention des grains.

ENTRE :

**Le commissaire de la concurrence**  
(demandeur)

et

**United Grain Growers Limited**  
(défenderesse)

et

**La Commission canadienne du blé**  
(intervenante)

Date de l'audience : Du 14 mai 2002 au 15 mai 2002

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge McKeown (Président)

Date de l'ordonnance : Le 29 mai 2002

Ordonnance signée par : Monsieur le juge McKeown

**ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER**



[1] À LA SUITE de l'échéancier proposé par l'avocat du commissaire de la concurrence (le « **commissaire** ») et l'avocat de United Grain Growers Limited;

[2] ET AYANT ENTENDU les observations des avocats des parties;  
LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[3] L'audition de la demande commencera le 21 octobre 2002, à 10 h, à Vancouver, en Colombie-Britannique, provisoirement.

[4] L'échéancier suivant concernant les procédures préalables à l'audience doit être suivi :

Du 24 au 28 juin 2002	Examen du représentant de United Grain Growers Limited
-----------------------	--

Le 9 juillet 2002	Conférence préparatoire à l'audience
-------------------	--------------------------------------

Du 15 au 19 juillet 2002	Examen du représentant du commissaire
--------------------------	---------------------------------------

Le 16 août 2002	Les parties déposent un exposé conjoint des faits
-----------------	---

Le 23 août 2002	Les parties échangent leurs témoignages anticipés en ce qui concerne tous les témoins non experts qu'ils peuvent appeler à témoigner
-----------------	--

Le 28 août 2002	Conférence téléphonique préparatoire à l'audience, si nécessaire, pour répondre à toute question de procédure
-----------------	---

Le 3 septembre 2002	Conférence préparatoire à l'audience
---------------------	--------------------------------------

Le 6 septembre 2002

Les parties signifient les avis requis en vertu de la  
*Loi sur la preuve au Canada*

Le 11 septembre 2002

La signification des affidavits d'experts

Le 20 septembre 2002

Conférence préparatoire à l'audience

Le 4 octobre 2002

Signification des contre-affidavits des experts

Le 11 octobre 2002

Les parties doivent déposer un recueil conjoint de

documents.

Signé à Ottawa, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2002.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s)W.P. McKeown

COMPARUTIONS :

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence  
John L. Sème  
Arsalaan Hyder

Pour la défenderesse :

United Grain Growers Limited  
Kent E. Thomson  
Sandra A. Forbes

Pour l'intervenante :

La Commission canadienne du blé  
Randall T. Hughes  
Susan E. Paul  
Jeff Lindsay